

INFORMATIONS TECHNIQUES SUPPLÉMENTAIRES

Les dispositifs fondés sur le principe de la maculation des billets découragent les actes délictueux en tachant les billets de façon indélébile, ce qui rend difficile l'utilisation de ceux-ci par les malfaiteurs.

Les billets sont rangés dans un contenant verrouillé, ou dans une cassette dans le cas des distributeurs automatiques de billets. En cas d'ouverture non autorisée, les billets sont marqués de façon permanente par un liquide indélébile ou par de la fumée.

Les malfaiteurs peuvent tenter d'utiliser divers produits chimiques pour «laver» les billets tachés. Ces tentatives peuvent éclaircir ou modifier la couleur des taches, ou encore modifier la texture du papier, détériorer les dessins ou endommager d'autres signes de sécurité des billets.

Cette brochure a été réalisée par la Commission européenne. Son objectif est de décourager les vols d'espèces en sensibilisant la population au fait qu'un billet de banque en euros qui présente des taches est probablement un billet volé et devrait être apporté à la banque centrale nationale.

Décision BCE/2003/4 concernant les valeurs unitaires, les spécifications, la reproduction, l'échange et le retrait des billets en euros: www.ecb.int/ecb/legal/1004/1329/html/index.fr.html

Recommandation de la Commission sur l'étendue et les effets du cours légal des billets de banque et pièces en euros (en anglais): www.ec.europa.eu/economy_finance/euro/cash/legal_tender/index_en.htm

Vigie billet: www.vigiebillet.com/pages/accueil1.html

ISBN: 978-92-79-18577-9
doi:10.2765/75786



Un billet taché est probablement un billet volé

Il doit être apporté à la
Banque de France

Informations et conseils aux
commerçants concernant les
billets en euros tachés



Qu'est-ce qu'un billet taché?

Afin de décourager les actes délictueux, les billets de banque sont de plus en plus souvent protégés, lors de leur stockage ou de leur transport, par des dispositifs antivol perfectionnés qui, en cas de tentative de vol ou de vol aggravé, tachent les billets. Si un voleur force une caisse enregistreuse, une valise de transport de fonds, un coffre-fort ou un distributeur de billets ainsi protégé, l'argent sera taché de rouge, de violet, de vert ou d'une autre couleur, ce qui rendra son utilisation difficile. Les billets en euros tachés par de l'encre de sécurité peuvent par exemple ressembler aux billets ci-dessous.

En tant que commerçant, vous avez un rôle important à jouer dans la lutte contre ce type de délits. En effet, si les malfaiteurs ne peuvent pas dépenser facilement l'argent qu'ils ont volé, cela ne les incitera pas à recommencer et contribuera à réduire les vols et les attaques à main armée visant notamment les banques, les transporteurs de fonds et les commerçants équipés de ces dispositifs antivol.



→ Que faire si un(e) client(e) veut me payer avec un billet en euros taché?

Informez cette personne qu'elle devrait apporter le billet taché à la Banque de France, qui le lui remboursera à condition qu'elle ait accepté le billet de bonne foi et que celui-ci soit authentique (c'est-à-dire qu'il ne s'agisse pas d'un faux billet).¹

→ Que faire si le/la client(e) insiste?

Votre sécurité doit toujours être la priorité. Si vous vous sentez menacé ou intimidé, acceptez le billet, mais écrivez ensuite une description complète de la personne qui vous l'a donné et transmettez ces informations à la police. Si vous disposez d'une caméra de surveillance, assurez-vous qu'elle fonctionne.

→ Que faire si je suis en possession de billets en euros tachés?

Ne vous en servez pas pour rendre la monnaie, mais remettez-les à la Banque de France. Vous ne perdrez pas votre argent à condition que les billets soient authentiques et que vous les ayez acceptés de bonne foi.¹

→ Comment fonctionne la procédure de remboursement?

Votre client(e) doit apporter les billets à la Banque de France. Pour être remboursé(e), il/elle devra remplir un formulaire qui sera joint aux billets. Les billets tachés peuvent aussi être apportés à une banque commerciale ou à un bureau de poste, qui les transmettra à la Banque de France accompagnés des formulaires appropriés. La Banque de France remboursera les billets tachés si elle sait ou a des raisons suffisantes de penser que le demandeur est de bonne foi ou si celui-ci peut prouver sa bonne foi.

Lorsque la Banque de France a des raisons suffisantes de penser qu'une infraction a été commise, elle refuse d'échanger les billets en euros tachés et les retient comme éléments de preuve, contre remise d'un reçu, pour les présenter aux autorités compétentes afin que celles-ci puissent ouvrir une enquête pénale ou étayer une enquête pénale en cours. Sauf décision contraire des autorités compétentes, les billets en euros sont restitués au demandeur à la fin de l'enquête et peuvent ensuite être échangés.²

¹ Au sujet de la procédure de remboursement, voyez les informations ci-dessous.

² Voir la décision de la Banque centrale européenne du 20 mars 2003 concernant les valeurs unitaires, les spécifications, la reproduction, l'échange et le retrait des billets en euros (BCE/2003/4).